



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 JUIN 2022*

**N°2022/053 : MOTION POUR ACCUEILLIR UN DISPOSITIF DE RECUEIL DE
DEMANDES DE TITRES**

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 30 juin 2022 à 20H00, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 juin 2022.

Etaient présents : 20

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Gérard MORAUX, Annick PANE, Manuel MEZE, Carole CARDOSO, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Bernard LEJEUNE, Myriam LAVOINE, Nadège ABBADIE, Laure SEVAT, Camille FASSI, Sébastien LASCOURREGES, Denise GONON, Fathia BEN MABROUK, Eric KRAEMER, Azdine RAMDAN

Pouvoirs : 4

Madame Iphigénie ANGEBAULT à madame Denise GONON, madame Geneviève CAIN à madame Nadège ABBADIE, madame Birgit SCHRUFER à madame Séverine HEBERT, monsieur Stide MARQUEZ à monsieur Manuel MEZE,

Absents excusés : 5

Mesdames messieurs Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Tiphaine TOKPAN, Emmanuel FONKING, Ange AMBROSIO,

M. LASCOURREGES a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la motion suivante :

La ville de Trilport est candidate pour accueillir un dispositif de recueil des demandes de titres dans le cadre du plan d'urgence initié par le Ministère de l'Intérieur visant à améliorer les délais de délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité et favoriser le déploiement de la nouvelle carte nationale d'identité.

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20220630-2022-053DEL-AI
Date de télétransmission : 11/07/2022
Date de réception préfecture : 11/07/2022

Le déploiement d'un tel dispositif rendrait d'éminents services à nos concitoyens, allégerait considérablement la charge de travail des mairies voisines déjà équipées, et contribuerait utilement à diminuer les délais d'attente actuels très mal ressentis par les habitants de toutes les communes.

La situation particulière de Trilport, ville ayant fait des usages numériques une priorité, lauréate du programme national « Petites Villes de Demain » du fait de ses fonctions de centralité d'un large bassin de vie, présence d'une gare SNCF très fréquentée située à proximité directe de la Mairie (moins de 5 minutes à pied), perspectives de développement démographique de la commune autour notamment de l'opération de l'éco quartier de l'Ancre de lune, justifie les demandes successives émises auprès de la Préfecture de Seine et Marne ces dernières années afin de déployer sur Trilport ce dispositif.

Le conseil municipal de Trilport exprime le souhait que ce dispositif soit déployé à Trilport et demande à monsieur le Préfet que cette demande soit prise en considération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le 11 JUIL. 2022

Mis en ligne le 11 JUIL. 2022

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER

Le secrétaire de séance

Sébastien LASCOURREGES

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire